

RÈGLEMENT PARRAINAGE VISO

QUI PEUT PARRAINER ?

Tout étudiant inscrit ou candidat en cours d'inscription ayant déjà déposé sa candidature peut parrainer.

Pour bénéficier de la récompense, le parrain doit toujours être étudiant d'une des écoles du Groupe VISO au 31/12/2024.

QUI PEUT ÊTRE PARRAINÉ ?

Sera considéré comme filleul les personnes remplissant TOUTES les conditions suivantes :

- Tout nouvel étudiant qui n'aurait pas contacté nos écoles avant d'être parrainé
- Qui aura rempli un des formulaires de prise de contact suivants :
 - o [Lien vers Omnis](#)
 - o [Lien vers Horizon](#)
 - o [Lien vers IMC](#)
 - o [Lien vers Oscar](#)
- Qui s'inscrit dans l'une des formations des écoles du Groupe VISO
- Qui sera toujours inscrit comme étudiant dans l'une de nos écoles au 31/12/2024
- N'est pas concerné par une procédure disciplinaire au 31/12/2024

COMMENT PARRAINER ?

Le parrain doit remplir les coordonnées du ou des filleuls via [ce formulaire Google](#) AVANT la candidature du filleul.

LA RÉCOMPENSE

Pour tout parrainage, le parrain ET son filleul bénéficieront d'une remise de 50% sur le tarif du voyage au ski VISO qui se tiendra au début de l'année 2025. Pour tout parrainage multiple, le tarif pourra aller jusqu'à la gratuité et à l'obtention d'autres récompenses à définir pour le parrain. Le filleul, lui, ne pourra bénéficier que d'une réduction de 50% en tant que filleul, mais pourra profiter de la gratuité s'il parraine à son tour.